ENECOPRO
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au Capital de 8 000 Euros
Siège social : LIEU-DIT LAS CARBONELLA
66300 THUIR

RCS PERPIGNAN : 892 298 423

PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-cinq novembre
A dix heures

Monsieur Emmanuel BLANDIN, associé unique et président de la société par actions simplifiée à associé unique **ENECOPRO** au capital de 8 000 euros divisé en huit cents actions (800) de dix euros (10 €) chacune, dont le siège social est Lieu-dit Las Carbonella – 66300 Thuir, a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation définitive de l'apport de titres des associés,
- Changement de président,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Apports sur l'appréciation de la valeur de l'apport d'actions et du contrat d'apport détenus par Monsieur Emmanuel BLANDIN dans la société ENECOPRO, constate :

La réalisation définitive de l'apport de Monsieur Emmanuel BLANDIN des 800 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de dix euros, entièrement libérées, qu'il détient dans la SASU ENECORPO au profit de l'EURL HOLDING BLANDIN, le tout pour un montant total évalué à 800 000 euros, soit 8 000 euros par action, tel que confirmé dans le rapport du Commissaire aux apports en date du 20/11/2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'apport de titres dans l'EURL HOLDING BLANDIN, modifie en conséquence les articles 6 et 8 des statuts de la manière suivante :

EB

Article 6 : Apports – Formation du capital.

Suite aux décisions de l'associé unique du 25/11/2025 il a été constaté, au vu du contrat d'apport de titres en date du 25/11/2025 la réalisation définitive de l'apport par Monsieur Emmanuel BLANDIN de 800 actions en pleine propriété évaluées à 8 000 euros chacune, entièrement libérées qu'il détient dans la société ENECOPRO au profit de la société HOLDING BLANDIN (RCS PERPIGNAN 994 355 501).

L'EURL HOLDING BLANDIN a donc remplacé à compter de ce jour Monsieur Emmanuel BLANDIN au capital de la société ENECOPRO.

Article 8 : Capital social – Liste des associés - Répartition des actions.

Le capital social est fixé à la somme de **HUIT MILLE EUROS** (8 000 €). Il est divisé en **HUIT CENT** Actions de **DIX** EUROS chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

Suite aux décisions de l'associé unique du 25/11/2025 et de l'apport de titres entre Monsieur Emmanuel BLANDIN et la société HOLDING BLANDIN, le capital est réparti de la manière suivante :

La société HOLDING BLANDIN	800 actions
Total du nombre des actions composant le capital social	800 actions

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Emmanuel BLANDIN de ses fonctions de président, avec effet à compter de ce jour, lui consent quitus de sa présidence et nomme en qualité de nouveau président :

La société HOLDING BLANDIN, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 800 000 €, dont le siège est situé Lieu-dit Las Carbonella – 66300 Thuir, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 994 355 501 et représentée par Monsieur Emmanuel BLANDIN, son gérant.

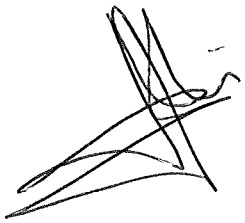
QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en l'occurrence au Cabinet d'Expertise Comptable, LA FIDUCIAIRE DE LA TET -16 Avenue Hermès – ZA Los Palaus – 66170 MILLAS, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

M. Emmanuel BLANDIN
« Bon pour démission des fonctions de président »

" Bon pour démission des fonctions de président "



La société HOLDING BLANDIN
Représentée par M. Emmanuel BLANDIN
« Bon pour acceptation des fonctions de président »

" Bon pour acceptation des fonctions de président "

